

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

P.242.21-0

CIEC 1 / 00

Notification aux Etats membres de la Commission internationale de l'état civil

Convention relative à la délivrance d'un certificat de nationalité

En application des dispositions finales de la Convention relative à la délivrance d'un certificat de nationalité, conclue à Lisbonne le 14 septembre 1999, le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur de remettre, en double exemplaire, une copie certifiée conforme de ladite Convention aux Etats membres de la Commission internationale de l'état civil ainsi qu'au Secrétaire général de la Commission.

Berne, le 31 janvier 2000



Annexe mentionnée